

Rentrée scolaire 2020 :

Les Départements accompagnent fortement une rentrée scolaire bouleversée par le contexte sanitaire

En période de crise sanitaire, Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, a annoncé, le 26 août dernier, vouloir une rentrée « la plus normale possible ». Cette ambition est partagée par l'ensemble des Départements qui, depuis le 14 juin et l'annonce du Président de la République d'un retour obligatoire des élèves le 22 juin 2020, font preuve d'une implication sans faille pour accompagner le retour des enfants dans leur collège.

Cette rentrée 2020 comporte des incertitudes et des enjeux logistiques importants. Le protocole sanitaire de rentrée, dont la dernière version a été publiée le 27 août par le ministère de l'Éducation nationale, impose le port du masque à tous les personnels et élèves – même en extérieur. Si les règles de distanciation se sont assouplies, il demeure l'inquiétude liée au contexte sanitaire connaissant une recrudescence du virus et les dépenses supplémentaires pour garantir la sécurité sanitaire de tous viennent aggraver les budgets déjà très contraints des Départements.

Pourtant, convaincus du rôle fondamental qu'ils jouent dans les politiques éducatives, les Départements ne mesurent pas leurs efforts pour garantir une rentrée sûre et sereine.

Le 1er septembre sonne la fin des vacances estivales pour les 3 410 100 collégiens (secteur public et privé sous et hors contrat). Cette année est particulière et le rôle clé des Départements qui assurent la construction, la rénovation, l'entretien, l'équipement et la sécurisation des collèges est renforcé par la crise sanitaire. Il s'agit de garantir la sécurité des élèves, des personnels et continuer d'assurer le haut niveau de service proposé aux **2.2 millions de demi-pensionnaires** dont les Départements ont la charge.

Une haute sécurité sanitaire garantie par les Départements

- **Des masques gratuits pour les élèves fournis par les Départements**

Le 20 août dernier, le ministre en charge de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, annonçait la systématisation du port du masque pour tous les élèves à partir de 11 ans. Le protocole sanitaire mis à jour le 27 août précise que le port du masque est rendu obligatoire dans les espaces clos et extérieurs, sauf lorsque qu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, activité sportive, nuit en internat, etc.).

Le ministre a alors précisé que si l'Etat fournissait des masques à ses personnels, ceux des élèves devaient être considérés comme des fournitures scolaires, à la charge des familles.

Les collectivités, et notamment les Départements, se mobilisent alors pour pallier ce manque et mettre en place des actions pour limiter cette charge supplémentaire aux familles. Aussi, **la majorité des Départements accompagnera les familles des collégiens, allant plus loin que leur compétence en la matière** : si tous les Départements équiperont leurs personnels, la majorité des Départements a donc également pris la décision de fournir gratuitement des masques lavables aux élèves et plusieurs Départements ont pris la décision d'aller plus loin que l'augmentation gouvernementale de la prime à la rentrée scolaire en **revalorisant les bourses attribuées aux collégiens** (Ex : [Le Jura](#)).

- **Le coût important de la sécurisation sanitaire**

Pour rappeler les derniers chiffres publiés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Education nationale, les Départements consacraient en 2019 un budget global de près de **4.3 milliards d'euros destinés aux collèges sur le territoire métropolitain et ultramarin** pour s'assurer de leur bon fonctionnement - soit environ 8% des dépenses globales départementales. La DEPP remarquait déjà une tendance à la hausse, notamment s'agissant des dépenses d'investissement pour le bâti scolaire et l'équipement numérique. Ces coûts seront largement augmentés par la crise sanitaire.

Forts de leur expérience du déconfinement (reprise obligatoire du 22 juin), les Départements respectent les recommandations de nettoyage du protocole sanitaire. A ce titre, ils équipent les établissements en consommables de nettoyage et protections (gel hydroalcoolique, protections plexiglass, etc.), aménagent les espaces pour respecter, autant que possible, les recommandations en termes de distanciation sociale (aménagement de circuits de circulation, marquage au sol, mise en place de points d'eau supplémentaires, etc.).

Selon les chiffres de la cellule « bâti scolaire » du ministère de l'Éducation nationale présentés en Commission ADF Education, Culture et Sport du 25 février dernier, la France compte 7 200 collèges dont un peu moins de **5 300 collèges publics** (5 290). La moyenne est de **52 collèges (publics) par Département** avec un minimum de 12 collèges pour le Département de la Lozère et un maximum de 202 collèges pour le Département du Nord. Aussi, la hausse des dépenses liées au respect des préconisations sanitaires sera conséquente.

Lors du déconfinement de juin, se basant sur un échantillon d'une quinzaine de Départements, l'ADF avait estimé à une **dépense supplémentaire entre 10 000 et 15 000€ par établissement en équipements sanitaires hors masque** pour la période (reprise de juin).

Les chiffres sont encore à consolider pour la rentrée de septembre mais ils seront plus importants : le Département de la Réunion estime pour la rentrée une dépense moyenne de 18 000€ par établissement. Ces dépenses dépendront également du bâti détenu et des aménagements nécessaires : la surface de plancher moyenne d'un collège est d'environ 7 400m² soit environ 15 m² par élève. Toutefois, les variations sont importantes : de 4 400 m² dans le Département de la Creuse à 10 800 M² pour le Département des Hauts-de-Seine. Globalement c'est environ 20 000 euros de produits sanitaires par établissement qui seront nécessaires. Plus de 1,10 million au total.

Également, le déconfinement a mis en lumière **le coût humain important** engendré par la crise sanitaire. En effet, de nombreux personnels départementaux œuvrant au sein des collèges – les adjoints techniques d'établissements d'enseignements- ont présenté des profils vulnérables face à l'épidémie de Covid-19. Certains Départements ont pu signaler jusqu'à 50% de ces personnels entrant dans la catégorie des personnes vulnérables et ne pouvant revenir travailler, conformément aux préconisations des Agences Régionales de Santé (ARS) alors en vigueur (Ex : Département des Hauts-de-Seine).

Au-delà, les nouvelles organisations mises en place pour assurer la sécurité des élèves induisent **un travail supplémentaire pour ces agents** (accueil prolongé, nettoyage amplifié, services de restauration augmentés).

Malgré ces coûts importants, les Départements mettent tout en place pour assurer une rentrée dans de bonnes conditions sanitaires et accompagner le retour des élèves.

Accompagner le retour en classe des élèves

Pour accompagner le retour des élèves en classe et favoriser les apprentissages, les Départements multiplient les investissements.

- **Les investissements numériques restent une priorité**

La période de confinement et de déconfinement a pu mettre en lumière les investissements colossaux des Départements pour généraliser et améliorer l'accès au numérique qui est une priorité des Départements depuis de nombreuses années. L'ADF signale régulièrement la hauteur des investissements départementaux souvent retardés par un alignement poussif et tardif de l'Etat. Le rapport de la Cour des Comptes « service public du numérique éducatif », publié le 8 juillet 2019, chiffrait **les investissements des collectivités en la matière à hauteur de 2 milliards d'euros**, reconnaissant ces derniers comme décisifs.

Si d'importantes disparités sont encore à signaler selon les territoires, **plus de 60% des Départements déclarent un taux de couverture de très haut débit des établissements scolaires supérieur à 80%**.

Pendant le confinement, l'accès au numérique des élèves devenait une nécessité pour la poursuite des enseignements. Afin de **garantir une continuité pédagogique** aux collégiens pendant cette période décidée brutalement, les Départements se sont attachés à **renforcer l'accès aux plateformes d'Environnement Numérique de Travail (ENT)** et ont mis à disposition les **locaux des collèges pour l'accueil des enfants des soignants**. Certains Départements, sur l'identification des chefs d'établissements, ont organisé des **systèmes de prêts et de dons pour mettre à disposition des familles fragiles des équipements informatiques**. Il convient de rappeler que l'obligation légale concerne l'équipement des établissements scolaires et non des familles directement.

A titre d'exemples, le Département de la Creuse a équipé tous ses collégiens en tablette et mis à disposition entre 15 et 20 ordinateurs. Pour les soixante familles en difficulté numérique (zone blanche, illettrisme, absence de matériel), elles ont pu bénéficier d'un accompagnement individualisé des personnels scolaires en lien avec le Département (photocopie des manuels et distribution aux familles). Le Département de l'Indre-et-Loire a mis à disposition des familles les plus modestes 300 ordinateurs. La Seine-Saint-Denis a prêté entre 4 000 et 5 000 tablettes dès les premiers jours du confinement pour les familles précaires.

- **Des activités estivales renforcées**

Cet accompagnement est également passé par l'investissement des Départements durant les vacances estivales pour proposer des activités aux collégiens. Si les premiers chiffres des Départements inscrits dans les dispositifs de « vacances apprenantes »¹ proposées par le Gouvernement à la fin de l'année scolaire peuvent sembler faibles (une centaine de conventions signées au début du mois de juillet), il faut remarquer que les conseils départementaux étaient nombreux à proposer, de longue date, **des dispositifs similaires aux jeunes et ont renforcé leurs actions existantes cette année** : renforcement des offres de stages linguistiques, éducatifs, culturels et/ou sportifs (Ex : Département des Bouches-du-Rhône) ou **renforcement des chèques vacances / bourses d'été à destination des collégiens** (Ex : Départements d'Ille-et-Vilaine, Moselle, Calvados) **pour des activités culturelles, sportives, de renforcement scolaire.**

Pour les 76 Départements labellisés Terre de Jeux 2024, cet été a également été l'occasion d'organiser des événements autour du Sport et de ses valeurs promouvant le dépassement de soi et le travail. (Ex : « Les animations d'été en milieu rural » organisées par le Département d'Eure-et-Loir.)

L'ambition continue d'un collège ouvert

Dans la continuité du travail engagé par les Départements, cette rentrée matérialise des avancées au service d'un collège de demain renouvelé, accessible, ouvert et interagissant avec son territoire et ses élèves.

- **En route vers l'Internat du XXI^e siècle**

Pour servir cet objectif, les conseils départementaux continuent leur investissement pour rénover et proposer des internats adaptés aux préconisations du rapport Gouttebel sur la revitalisation des internats qui donnera lieu à un appel à projet pour labelliser les établissements s'inscrivant dans la dynamique déclinée en résidences à thèmes, internats d'excellence dans les quartiers pour les jeunes d'éducation prioritaire et les internats des

¹ Dispositif gouvernemental permettant de proposer des activités culturelles, sportives, citoyennes aux élèves couplées avec un renforcement scolaire. L'objectif annoncé était que le dispositif puisse concerner près d'un million d'élèves décliné en « école ouverte », « école ouverte buissonnière », « colonies apprenantes », « accueil apprenant », « quartier d'été »

campus professionnels. Le Département de la Charente-Maritime a notamment un projet d'internat allant dans ce sens.

- **La reconnaissance des spécificités de l'enseignement en milieu rural**

Également, l'ADF, attachée à défendre une école rurale forte, partage les conclusions du rapport « Mission territoires et réussite » remis en novembre 2019 qui préconisait de créer une politique de priorisation académique pour répondre à la diversité des territoires, faire évoluer la politique de recrutement et d'affectation pour les écoles et les établissements insuffisamment dans les zones géographiques moins attractives et renforcer les politiques sociales et éducatives pour tous les élèves au regard des enjeux sociaux et territoriaux.

L'ADF reste mobilisée pour approfondir ces propositions.

- **Un collège accessible**

Les Conseils départementaux, en charge du transport scolaire des élèves en situation de handicap, poursuivent les investissements pour rendre les collèges accessibles. La rentrée 2020 matérialisera, par exemple, la certification de 55 collèges du Département de Val-de-Marne « accessibles ». Le Département de la Manche a atteint son objectif de 100% des collèges accessibles (54 collèges – plus de 7.5 millions d'euros d'investissement) en 2018. Le Département du Puy-de-Dôme mène un important chantier afin de rendre les gymnases et les auditoriums fréquentés par les publics scolaires accessibles. Également, il convient de rappeler que 13 Départements ont été labellisés « Territoires 100% inclusifs ».

- **Une alimentation de qualité**

L'ouverture du collège passe également par la restauration collective. Les Départements attachent une importance accrue à proposer des produits de qualité et renouvèlent leurs circuits d'approvisionnement pour répondre aux objectifs de la loi Egalim (20% de bio et 50% de produits de qualité). En lien avec le Conseil national de la restauration collective, l'ADF participera à l'étude commandée par le conseil sur la restauration collective en France. L'ADF continue de défendre une meilleure mise en valeur des produits locaux et des circuits courts.

- **Groupe de travail ADF « Collège de demain »**

Aussi, depuis février 2020, le groupe de travail « Collège de demain » de l'ADF, présidé par **Valérie Simonet**, Présidente du Département de la Creuse, a été installé. Il permettra d'alimenter les réflexions pour consolider les réflexions autour du rôle et de la place du collège dans le futur. Également, l'ADF est favorable à la mise en place de groupes de travail pilotés



par le ministère de l'Éducation sur ces sujets afin de permettre le développement de nouvelles formes de co-construction des politiques éducatives entre les collectivités et le ministère.